

« Le personnel municipal s'insurge »
Nos élus irrespectueux de notre travail !

Lundi 4 Avril 2022
www.laprovence.com

Salon

Le temps de travail des agents municipaux fait débat

L'opposition prétend que l'application de la loi qui leur impose de travailler plus s'est faite dans la douleur. Un argument pas du tout partagé par les élus de la majorité lors du conseil

Quarante-deux jours ? En découvrant le nombre de jours de congés auxquels ont droit les employés municipaux, le conseiller municipal de la majorité Patrick Alvisi a failli s'étrangler. Effectivement. Et c'est sans doute pour cela que le 6 août 2019, la loi de Transformation de la Fonction publique a imposé, aux collectivités territoriales, l'application d'un temps de travail réglementaire annuel de 1 607 heures. Et à entendre l'opposante écologiste Héléne Haensler, cette mise en application, à Salon - les agents travaillent 20 minutes de plus pour conserver leur nombre de jours de congés - s'est faite dans la douleur.

"Les syndicats ont voté contre et vous faites appel à de l'interim pour compenser les départs non remplacés dans les cantines", avançait-elle, enjoignant même la majorité à "entendre la souffrance du personnel territorial" qui, dans certains services, devra même "changer ses horaires de travail". Selon elle, le personnel municipal "perdrait des jours de congés" avec l'imposition de cette loi. Mais en écoutant ces propos, Nicolas Isnard ne pouvait s'empêcher de hocher la tête de stupefaction. "Il y a beaucoup de contre-vérités dans vos propos, lui rétorquait-il. Qui a dit que nous allions lever des jours de congés ? Qui a dit que nous allions changer les heures des services ? Bien au contraire, ce sujet, nous pouvons en être fiers, collectivement, les élus et les agents municipaux ! Vous dites que l'on a tardé à mettre en place cette réforme ? Effectivement. Une loi a été votée mais entre-temps, il y a eu le Covid et nous ne voulions pas ajouter une panique organisationnelle à une pa-



La loi de Transformation de la Fonction publique impose aux collectivités territoriales l'application d'un temps de travail réglementaire annuel de 1 607 heures.

/PHOTO ILLUSTRATION LP

nique sanitaire. Nous sommes fiers d'avoir opté pour cette nouvelle organisation parce que c'est celle que souhaitaient la très grande majorité des agents municipaux. Tous ont été sollicités, 75% d'entre eux ont répondu et 98% ont voté pour cette organisation." Le maire a toutefois nuancé : "On parle bien de tous les agents et non pas des seules organisations syndicales". Et le maire d'appuyer : "Est-ce que toutes les villes de France ont demandé à leurs agents ce qu'ils souhaitaient ? Je ne le pense pas. Nous, on a appliqué ce que nos agents souhaitaient". Concrètement, le nombre de jours de congés reste inchangé mais pour cela, les agents devront travailler un peu plus et ce à compter du 1^{er}

septembre prochain. Mais comme tous les services n'ont pas le même rythme de travail - par exemple, la police municipale travaille 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 alors que dans les écoles, les agents suivent le rythme des élèves - l'application sera différente en fonction des services. "Certains travailleront 20 minutes de plus par jour, d'autres une demi-journée ou une journée de plus par mois", a détaillé le premier magistrat. Puis, toujours à l'attention d'Héléne Haensler, "Vous nous dites que les organisations syndicales n'ont pas été associées ? Je vous rassure, elles l'ont été mais nous avons préféré interroger tous les agents plutôt". Et de conclure, en guise de preuve de bonne foi :

"Voyez-vous des gens mécontents ?". Il ne semble pas. Le mot de la fin reviendra à Patrick Alvisi, déjà cité plus haut et toujours pas remis de cette nouvelle. "Ils travaillent dix mois et sont payés 13, c'est pas mal quand même !"

Moins d'enfants dans les écoles

En dehors de cet échange, le conseil a été plutôt consensuel. Nicolas Isnard a toutefois alarmé son auditoire en présentant les conclusions du Directeur des services départementaux de l'éducation (Dasen) concernant la baisse de la natalité dans le département et, par conséquent, les mesures qu'il serait amené à prendre pour les écoles. "La baisse de la nata-

lité se traduit par 2 500 enfants de moins dans le département et entre 50 et 100 de moins sur la ville, a-t-il appuyé. Nous avons mesuré ce décrochage en 2021 sur la maternité de Salon où le nombre de naissances a chuté pour revenir à une natalité équivalente d'il y a dix ou quinze ans. Nous étudions donc les besoins dans les écoles sur les dix années à venir - actuellement la ville compte 4 200 enfants scolarisés dans 128 classes -, ce qui est un travail colossal. Tout mouvement doit s'anticiper pour éviter des classes en sureffectif." L'anticipation, un maître-mot si l'on ne veut pas se voir imposer de mesures drastiques prises, par fois, à l'emporte-pièce...

Stéphane ROSSI

Nous ne pouvons cautionner cela. Chers collègues mobilisons-nous !!